Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260605-DCM2026060601-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en commune de coesmes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le cinq Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THIERY Cindy, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : Mme THIERY Cindy, Maire, Mmes : BEDU-BOYRIE Elisabeth, CHENAIS LEBEE Nathalie, LACROIX Clarisse, ROUAULT Jocelyne, SANDERS Emilie, MM : AMAUCE Cédric, CHERRUAULT Laurent, COLLIOT Yannick, COSNET Pierre, HEINTZ Adrien, LOUIS Thomas, PERRIN Anthony

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AMAUCE Delhia à Mme ROUAULT Jocelyne, ROUVIERE Marie-Laure à M. COSNET Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

2026-06-01 – Révisions des tarifs des services périscolaires (cantine-garderie) et l'adhésion au local jeune - pour l'année scolaire 2026/2027

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-06-04 en date du 26/06/2025 fixant les tarifs des services périscolaireset l'adhésion au local jeune
Vu la mise à disposition de personnel communal pour le service garderie avec soutien scolaire
Vu la mise en place d'animation sur le temps méridien sur deux jours par semaine scolaire
Vu l'adhésion au local jeune sur l'année scolaire

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la révision des tarifs à chaque rentrée scolaire des services périscolaires Cantine et garderie ainsi que l' adhésion au local jeune
Considérant l'avenant proposé par la sté CONVIVIO prestataire pour la confection et livraison en liaison chaude des repas pour le restaurant scolaire sur la révision de leurs tarifs de prestations prévoyant une augmentation de 1.50 % suivant les conditions fixés dans le cadre du marché public.

Vu l'exposé de l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse sur les différents services périscolaires rapportant la rencontre avec le prestataire CONVIVIO , les échanges avec l'association Les autochtones pour les animations proposées sur le temps méridiens avec maitien du tarif soit 40 € de l'heure pour une séance 1h 30 sur deux jours de la semaine à titre gratuit pour les participants, des échanges avec la coordinatrice sur le temps garderie et du local jeunes,

Il est proposé à l'assemblée de prévoir :

1. le maitien du tarif appliqué pour l'adhésion au local jeune soit 15 € pour un jeune domicilié sur la commune de coesmes et ste colombe et 20 € pour un jeune domicilié hors de ces deux communes sur l'année scolaire
2. **d'augmenter à la rentrée scolaire 2026/2027 de 0.05 € le tarif pour le repas rationnaire enfant et le tarif repas panier passage à 1.50 €**
3. **Et de maintenir le tarif de 0.75 € par 1/2 heures appliqués actuellement sur le service**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260605-DCM2026060601-DE

GARDERIE matin et soir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**

- de maintenir **les tarifs de l'année précédente pour le service Garderie et l' adhésion au local jeune, de poursuivre l'animation sur le temps méridien à titre gratuit pour les participants et d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement des prestations assurées avec l'association les autochtones (magie, expression corporelle et sonore...).**

- **et** *d'augmenter de 0.05 €* ***le tarif " repas rationnaire enfant" soit 4.10€ au lieu de 4.05 €***

d'autoriser monsieur le maire ou un adjoint à signer l'avenant relatif à la révision des tarifs du prestataire CONVIVIO prévu dans le marché public *(contrat de confection et de livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire)****suivant leur proposition sur le prix HT des repas adulte, élève élémentaire, élève en maternelle - soit 1.50 % sur le prix HT***

¨Pour l'année scolaire 2026-/2027, les tarifs appliqués sont les suivants :

Adhésion local jeune - maintien

- adhésion - jeune domicilié sur la commune et sur la commune de ste colombe : 15.00 €
- adhésion - jeune domicilié hors commune de coesmes ou de ste colombe : 20.00 €

Garderie matin et soir - maintien des tarifs de l'année précédente à savoir

- 0.75 € pour toute 1/2 heure commencée (y compris le temps d'attente du petit car)par enfant

de 5 € par enfant et par 1/2 si dépassement d'horaires soit après 19h00.

Repas cantine - tarif rationnaire enfant soit une augmentation de 0.05 cts

- **repas rationnaire enfant = 4.10 €**
- **repas rationnaire enfant non inscrit au préalable et sans justificatif d'absence : tarif de 1 fois 1/2 le tarif repas rationnaire enfant** (soit pour l'année 2026/2027 = 6.15 €) par repas
- repas rationnaire adulte (hors personnel communal) = 6.95 €
- repas personnel communal ou stagiaire = 6.15 €
- tarif repas panier (fourniture pain, eau et service ...) = 1.50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/06/2026

Le Maire
Cindy THIERY

MAIRIE DE COESMES 35134

Publicité des actes de la commune par publication papier le